



DECHARGE DE RESPONSABILITE / EQUIDE AU PRE

Je soussigné,

M.,

propriétaire de l'équidé, actuellement en

pension aux Ecuries de Balzane,

AUTORISE l'établissement équestre à mettre mon cheval au pré en mon absence lorsque je le demande :

- En saison de mise en box (Octobre/ Avril).
- En saison d'été (Mai/ Septembre)

J' ACCEPTE que mon cheval se trouve en pâture commune avec d'autres chevaux.

Je certifie connaître les installations et les agrée dans leur état actuel.

Les prés n'étant pas sous surveillance 24h/24h,
je décharge les Ecuries de Balzane de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Cette décharge est valable tant que l'équidé est en pension dans l'établissement.

Fait à Landas,

Le.....

Signature :